



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 306 /2021/INP-HB/DG/MAKD/GSJE

Portant création de la **commission de réflexion sur la stratégie régionale** de l'Institut National Polytechnique
Félix Houphouët-Boigny

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996, portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut, tel que modifié par le décret n° 2016-747 du 27 septembre 2016 ;
- Vu La décision d'attente n° 562/MESRS/CAB du 13 août 2021 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) ;

Considérant les nécessités de service ;

Article 1^{er} : Il est créé une **commission de réflexion sur la stratégie régionale** de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny,

Article 2 : La commission est chargée d'élaborer un plan de stratégie régionale pour l'INP-HB

Article 3 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée où besoin sera.

Yamoussoukro, le 07 décembre 2021

Moussa Abdoul Kader DIABY



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 305 /2021/INP-HB/DG/MAKD/GSJE
Portant nomination des membres de la commission
de réflexion sur la stratégie régionale de l'Institut
National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996, portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut, tel que modifié par le décret n° 2016-747 du 27 septembre 2016 ;
- Vu La décision d'attente n° 562/MESRS/CAB du 13 août 2021 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) ;

Considérant les nécessités de service ;

Article 1: sont nommés membres de la commission de réflexion sur la stratégie régionale de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny, les personnes ci-dessous :

1. Mme ANGBO CHO Euphrasie (Chef du service de promotion de l'Incubateur et d'accompagnement des entrepreneurs)
2. M. AMARA SISSOKO (Chef du service Aménagement et Plan de Développement de la Technopôle)
3. M. ASSIDJO Emmanuel (Conseiller du DGA chargé de la Coopération Internationale et du Développement de la Technopole)
4. Mme Aziko Monique (Secrétariat de la Commission)
5. M. DODOU (Chef du service de promotion de la Technopôle)
6. M. FOSSOU (Chef du service d'appel à projets et financements)
7. M. IRITIE Jean Jacques (Conseiller Economiste de l'innovation et de la PI)
8. Mlle YEBOUA Yawa Nina (Chef du service convention et partenariat)
9. Mme ZAKPA née GADJI Rébecca (Chef du service des Relations Entreprises et Universités)
10. M. YAO Kouassi Benjamin (Coordonnateur du CEA VALOPRO)
11. M. YAO Kouakou Alphonse (Coordonnateur du CEA MEM)

On AK

12. M.YOUGROUGOU Pierre (DGA chargé de la Coopération Internationale et du Développement de la Technopole)
13. M. LOUM George Laussane (DGA chargé de la Pédagogie et de la Recherche)
14. M. DIABY Moussa A. Kader (Directeur Général)
15. Mlle GBEY Séhoué Joris E. (Direction Générale)
16. M. BAKAYOKO Siaka (Direction Générale)

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, communiquée et publiée où besoin sera.

Yamoussoukro, le 07 décembre 2021



Moussa Abdoul Kader DIABY